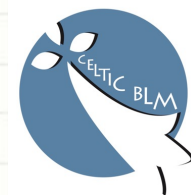




# IDENTIFIER ET COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS LINGUISTIQUES (GLOTTOPHOBIE)

**Philippe Blanchet**

CELTIC-BLM – Université Rennes 2, Bretagne



# Pèr marca lou camin qu'anàn segui...

1. Préciser un point de vue: orientations sociolinguistiques
2. Existence et protection des droits linguistiques
3. Les discriminations linguistiques
4. Des discriminations linguistique à la glottophobie
5. Glottophobie et idéologie linguistique en France
6. Comparaison France - Europe
7. Conséquences et résistances
8. Quelles actions pour combattre la glottophobie?
9. Discussion...



# 1. . Préciser un point de vue: orientations sociolinguistiques

- Sociolinguistique : *langue <---> société*
- Diversité linguistique: *diversité des sociétés, des individus, des langues et des usages*
- Les « langues » comme pratiques sociales
- Une focale sur les inégalités, les injustices, les discriminations
- Expériences, éthiques et interventions



## 2. Existence et protection des droits linguistiques

Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Droits Humains :

- « Respecter **le statut des droits linguistiques comme étant des droits de l'homme à part entière** »
- « **l'interdiction de la discrimination** empêche les États de désavantager ou d'exclure déraisonnablement des individus par **des préférences linguistiques dans l'exercice de toute activité ou de tout service, soutien ou privilège** »

*(Droits linguistiques des minorités. Guide pratique pour leur mise en œuvre. Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Droits Humains, 2017).*

## 2. Existence et protection des droits linguistiques

**Article 26** : (...) **la loi doit interdire toute discrimination et garantir à toutes les personnes une protection égale et efficace contre toute discrimination, notamment** de race, de couleur, de sexe, **de langue**, de religion, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

*(Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ONU en 1966, actif depuis 1976).*



A vertical strip on the left side of the slide shows an aerial view of a beach. The sand is light-colored, and there are numerous small, shallow tide pools scattered across the shore. The ocean is visible in the background under a clear blue sky.

## 2. Existence et protection des droits linguistiques

**Article 2. 1.** Les Etats parties s'engagent à **respecter les droits** qui sont énoncés dans la présente Convention et à **les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération** de race, de couleur, de sexe, **de langue**, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

*(Convention relative aux Droits de l'Enfant, ONU 1989).*



## 2. Existence et protection des droits linguistiques

### ARTICLE 14 : Interdiction de discrimination

La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, **sans distinction aucune, fondée notamment sur** le sexe, la race, la couleur, **la langue**, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

*Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales*

(Conseil de l'Europe 1950)

## 2. Existence et protection des droits linguistiques

### Article 21 : Non-discrimination

1. **Est interdite, toute discrimination fondée notamment sur** le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, **la langue**, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

*Charte Européenne des Droits Fondamentaux* (Union Européenne 2000 devenue contraignante en 2007)



## 2. Existence et protection des droits linguistiques

« Constitue une discrimination **toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de** leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, **[de leur accent]**, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, **de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français**, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée »

Loi française de **2001 revue en 2006, 2014, 2016; article 225 du Code Pénal**

## 2. Existence et protection des droits linguistiques

- Article L1132-1 du **Code du Travail** : **Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte,** telle que définie à l'article 1er de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations (...) **en raison de...**
- Article L1321-6 du **Code du Travail** : **Le règlement intérieur** est rédigé en français. Il **peut être accompagné de traductions en une ou plusieurs langues étrangères.** Il en va de même pour **tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire pour l'exécution de son travail.** Ces dispositions ne sont pas applicables aux documents reçus de l'étranger ou destinés à des étrangers
- **Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et Code de procédure pénale** : Obligation d'utiliser **une langue que la personne étrangère comprend, de respecter l'utilisation de la langue de son choix et de fournir traductions et interprétariat** à toutes les étapes des procédures.



### 3. Les discriminations (linguistiques) : critères d'*illégitimité* et d'*illégalité*

- *Illégitimité (critère éthique):*

« **Une disparité de traitement fondée sur un critère illégitime** »

*(Dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations, 2010, p. 19).*

- *Illégalité (critère juridique):*

« Constitue une discrimination **toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de ...** (loi française de **2001 revue en 2006, 2014, 2016**)



### 3. L'illégitimité des discriminations linguistiques

1. Les langues et façons de parler sont **des éléments constitutifs des personnes**
2. Les langues et façons de parler sont **des attributs des groupes**
3. Plurilinguisme et pluralité linguistique sont **une situation universelle et normale**
4. Les langues et façons de parler sont **des ressources culturelles**
5. Principe de **liberté d'expression**
6. Principe de **démocratie** (participative)
7. Existence de **droits linguistiques**



## 4. Des discriminations linguistiques à la glottophobie

1. « Tout **traitement différencié défavorable** de personnes physiques ou morales **sur le prétexte de leurs pratiques linguistiques** (de la ou des langues qu'elles utilisent et de la façon dont elles les utilisent à l'oral et à l'écrit) ».
2. Discrimination **des personnes** et pas des pratiques linguistiques.
3. > Déplacer la question des discriminations à prétexte linguistique **du champ linguistique au champ sociopolitique** (cf. xénophobie, homophobie, islamophobie...).



## 4. Modalités de glottophobie

**Différenciation négative à prétexte linguistique:  
stigmatisation**

(moqueries, mépris, corrections,  
micro-agressions)

-usage d'une autre langue

-usage d'une autre variété de la  
même langue

**Traitement différencié défavorable  
à prétexte linguistique:  
discrimination**

(non respect des droits, refus, rejet,  
exclusion)

-usage d'une autre langue

-usage d'une autre variété de la  
même langue

## 5. Glottophobie et idéologie linguistique en France

« **La France est un pays dont l'unité a été construite à coups de cravache** (...) Il y a un État central qui a conquis petit à petit la Bretagne, La Provence, etc. (...) Il y a aucune raison que la Bretagne et la Côte d'Azur soient dans le même pays. Ils sont pas dans le même monde, il y en a un qui est sur l'Atlantique l'autre sur la Méditerranée (...) **La France c'est une unité politique construite par l'autorité de l'État central** (...) on est **une société de l'autorité du centre sur les parties et notamment sur le recul des langues régionales et des accents**. On a tout fait, on tapait sur les doigts des élèves qui utilisait l'accent à l'école, on disait qu'ils parlaient patois quand ils parlaient occitan alors que c'est une langue magnifique »

Jean Viard, *Les Matins de France Culture*, 22 décembre 2020

## 5. Glottophobie et idéologie linguistique en France

« La république laïque a une **religion d'Etat**, c'est la langue. Et elle a un livre, c'est le dictionnaire. Et elle a l'académie française avec ses cardinaux et ses desservants. C'est en fait **une relation religieuse, d'où la faute, d'où le fait de l'exclusion** »

B. Cerquiglini, émission Le Téléphone sonne "Pourquoi autant de passion autour de la langue française?", France Inter, 7 mai 2021



## 5. Glottophobie et idéologie linguistique en France

« [...] l'idéologie linguistique française (ILF), [...] instaurait le culte de la langue française (orale et écrite) en religion d'État ; d'où il suivait que le citoyen devait non seulement parler français mais ne parler que français en France. [...] On peut caractériser l'ILF en quelques phrases : **s'il y a des droits linguistiques, ce ne peuvent être que les droits exclusifs de la langue française** ; laquelle, figure par excellence de l'identité unitaire de la nation, a tous les droits »

P. ENCREVE et M. BRAUDEAU, Conversations sur la langue française,  
Paris, Gallimard, 2007, p. 23.

## 5. Glottophobie et idéologie linguistique en France

- La « République une et indivisible » (1792)
- « Nécessité et les Moyens d'anéantir les Patois et d'universaliser l'Usage de la Langue française » (Abbé Grégoire)
- « *Nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française (...) il ne pourra être enregistré aucun acte, même sous seing privé, s'il n'est écrit en langue française* » (juillet 1794 – La Terreur)
- « La langue de la République est le français » (Constitution, 1992)



## 5. Glottophobie et idéologie linguistique en France

L'éducation *nationale*, lieu majeur d'idéologisation linguistique hégémonique

- « Dans toutes les parties de la République, l'instruction ne se fait qu'en langue française » (octobre **1793**)
- « Le français sera seul en usage dans l'école » (arrêté du 7 juin **1880** fixant le règlement-modèle des écoles primaires)
- Code de l'éducation (**2023**) Article L 121-3. II. « La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français ».

## 5. Glottophobie et idéologie linguistique en France

Le fond colonialiste :

« Mais **nos écoles primaires doivent être entièrement en français et ne servir qu'à l'enseignement du français.** Laissons aux parents le soin de transmettre leur langage à leurs enfants et attendons tranquillement l'œuvre du temps [...] **Nous amènerons insensiblement les populations soumises à notre domination à s'incliner devant la force des choses et à accepter notre langue et notre civilisation,** comme elles ont été forcées de reconnaître notre autorité et la force matérielle de nos armes »

Carré, I., 1922 [1889], *Méthode pratique de langages, de lecture, d'écriture et de calcul plus spécialement destinée aux élèves des provinces où l'on ne parle pas français, et qui arrivent en classe ne comprenant ni ne sachant parler la langue nationale.* Livre du maître, Armand Colin, p. 49.

## 5. Glottophobie et idéologie linguistique en France

*« Parce qu'à ce moment-là, dans ce château, le roi a décidé que tous ceux qui vivaient dans son royaume devaient parler français. »*

E. Macron le 16 septembre 2017



**Emmanuel Macron** ✓

@EmmanuelMacron



Suivre

Retour sur un acte fondateur de notre identité : l'ordonnance de Villers-Cotterêts. #JEP2017 @bernstephane

12:22 - 16 sept. 2017 · Le Port-Marly, France



240



547



1 673

## 5. Glottophobie et idéologie linguistique en France

*« La France naît de la langue et de l'État, les deux piliers de notre Nation. Il me semble qu'être français, c'est d'abord habiter une langue »*

E. Macron *L'Express*, 23/12/2020.

*« Notre pays a ceci de singulier qu'il a été comme "engendré par sa langue". Nous sommes une terre où c'est l'État qui a construit la nation. Et où l'État s'est lui-même façonné autour de la langue : c'est l'ordonnance de Villers-Cotterêts ».*

E. Macron "Tous ceux qui écrivent bien servent la France", *Le Point*, 17/12/2020



## 5. Glottophobie et idéologie linguistique en France

*« Le fait de parler une langue différente ne suffit pas à instituer des droits particuliers en faveur de ses locuteurs »*

Sénat, 13 mai 2008

Intervention de Jean-Luc Mélenchon, sénateur de l'Essonne  
Débat sur la sauvegarde des langues régionales





## 5. Glottophobie et idéologie linguistique en Espagne

- « La unidad nacional la queremos absoluta, con una sola lengua, el castellano y una sola personalidad, la española »

Francisco Franco



## 6. Comparaison France – Autres pays d'Europe



## 7. Conséquences et résistances

« Le visa de long séjour délivré au **conjoint d'un citoyen français** vaut dorénavant titre de séjour et autorisation de travail pour une durée d'un an. (...) **le conjoint étranger d'un citoyen français doit se soumettre**, sauf exception, dans le pays dans lequel il sollicite son visa de long séjour, à une évaluation de son degré de connaissance de la langue française et des valeurs de la République, et au besoin, suivre une formation de deux mois maximum dans ce même pays. **Le visa ne peut être délivré que sur production d'une attestation de suivi de cette formation**, lorsqu'elle a été jugée nécessaire. »

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/preparer-son-retour-en-france/avant-le-retour-conseils-et/article/conjoint-etranger>  
(2015)

## 7. Conséquences et résistances

**Projet de loi dite Darmanin « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » (2023):**

Titre 1er – Article 1<sup>er</sup>

Durcissement des conditions de délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle en fonction de son niveau de maîtrise de la langue française, déterminé par décret.

> Y compris pour les conjoint.e.s de Français.e.s

## 7. Conséquences et résistances

Enquête IFOP 2015 sur la discrimination à l'embauche pour le Défenseur des Droits :

- Pour 65% des employeurs, **avoir un accent est plutôt un inconvénient**
- 20% des personnes disent avoir été **discriminées pour leur accent (français ou étranger)**
- « Accent » = 4<sup>e</sup> rang des motifs de discrimination les plus ressentis

## 7. Conséquences et résistances

Sondage Altice Media 2020 sur la discrimination à l'accent pour le livre d'Apathie et Feltin-Palas :

- 50% de la population française déclare avoir un accent
- **59%** de ces personnes disent avoir **été stigmatisées pour leur accent**
- **16%** de ces personnes disent avoir été **discriminées pour leur accent** en situation d'embauche, de concours, d'examen

## 7. Conséquences et résistances

- Loi « Molac » relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion (21/05/2021)
- 11 articles
- Saisine du conseil constitutionnel: 2 articles censurés
- 9 articles validés + circulaire de substitution (12/2021)
  - Patrimoine
  - Loi Toubon
  - Affichage public
  - Suivi



## 7. Conséquences et résistances

franceinfo:

france.tv

radiofrance

•3 corse  
viastella

 chez moi #o

**Langues régionales  
: l'ONU demande des  
explications à la France  
sur  
l'inconstitutionnalité de  
l'enseignement immersif**

Publié le 05/07/2022 à 08h00

## 8. Quelles actions pour combattre la glottophobie?

- Respecter les Droits linguistiques fondamentaux
- Développer une éducation plurilingue et anti-glottophobe
- Aucune langue ne doit être érigée en barrière
- Aucune langue ne doit être considérée comme un handicap
- Les compétences linguistiques ne sont jamais des handicaps
- Le plurilinguisme est une ressource et une finalité éducatives
- Accueillir les familles et les élèves dans leur(s) langue(s) première(s) en priorité
- Enseigner les bases (lire-écrire) dans une langue déjà connue
- Accepter les variations plurilingues et autres en français
- Etc.





# Davantage de témoignages et d'analyses :

Philippe Blanchet  
**Discriminations :  
combattre la glottophobie**



petite  
encyclo-  
pedie  
critique

**Discrimi-  
nations :  
combattre  
la glotto-  
phobie**

Philippe  
Blanchet

textuel

« Je n'ai plus osé  
ouvrir la bouche... »



**Témoignages de glottophobie vécue  
et moyens de se défendre**  
réunis, présentés et commentés  
par Philippe Blanchet et  
Stéphanie Clerc Conan





**MERCI BAÏ D'AVOÈR ÉPARÉ LES OREILLES POR  
MA ET ASSTUR. OL ET LE MOUMENT POR  
FAIRE ENSEMBLE. FAUT QU'OL ÈJHE UN  
TEMPS POR VOS DIERIES!**

**YATIKOUM SAHET WA  
DORKA NAHADROU!**

**MERCI DE VOTRE ATTENTION  
ET PLACE À LA DISCUSSION...**